

Coûts prévus pour les élections générales et le référendum de 2007 en Ontario

Soumis par le

Bureau du directeur général des élections

Juillet 2007



VOTER. ÇA COMPTE TOUS LES JOURS.

Aperçu administratif

Pour les électeurs, les candidats, les partis politiques, les médias et les autres intervenants, la période électorale qui commencera le 10 septembre 2007 et se terminera le 10 octobre 2007, jour des élections, représente leur principale expérience électorale.

Pour le Bureau du directeur général des élections (couramment appelé « Élections Ontario »), les élections signalent le début du déploiement intensif des outils et techniques que nous avons mis au point et perfectionnés jusqu'ici, en vue de la prestation d'un processus électoral marqué par l'accessibilité et l'intégrité, à environ :

- 8,5 millions d'électeurs;
- 9 partis politiques inscrits;
- 500 ou 600 candidats.

Nous nous acquitterons de notre mandat dans 107 circonscriptions électorales comprenant 107 bureaux des directeurs du scrutin plus les bureaux satellites, et environ :

- 2 500 membres du personnel des bureaux des directeurs du scrutin;
- 10 000 lieux de vote;
- 28 000 emplacements de bureau de vote;
- 70 000 membres du personnel électoral.

Notre administration du modèle des élections générales de 2007 tiendra compte des données repères et des leçons apprises, y compris :

- l'analyse des réponses des participants au sondage postélectoral de 2003 sur notre rendement, et des modifications et améliorations possibles qu'ils ont décelées;
- les résultats et expériences des projets pilotes menés dans le cadre de 10 élections partielles tenues dans tout l'Ontario;
- les consultations tenues avec les intervenants, dont des électeurs, des candidats et des partis;
- notre Plan stratégique 2002-2007, qui continue de nous guider vers l'excellence du processus électoral.

Notre stratégie de communications est en cours de mise en œuvre; elle vise à appuyer et à gérer les campagnes de publicité, de sensibilisation et de relations avec les médias dans l'intérêt des électeurs de l'Ontario. Ces processus s'intègrent à une plus grande fonctionnalité de service à la clientèle (Où puis-je voter ? Est-ce que mon nom est sur la Liste ?) grâce à notre nouveau site Web et à un centre d'appels central qui est prêt à répondre aux questions des électeurs, dont ceux qui ont des besoins particuliers en raison d'un handicap ou d'un problème de langue ou de résidence.

Impact législatif

Les coûts prévus pour 2007 reflètent également notre réponse rapide et opportune aux modifications récemment apportées à la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* et à l'adoption de la loi sur le référendum. Certaines de ces modifications élargissent la portée de notre administration du scrutin de 2007 et se répercutent sur les installations et le matériel électoraux, la dotation en personnel, la formation, la technologie et les autres besoins en ressources¹. L'impact sur nos opérations est indiqué ci-dessous.

Projet de loi 214, Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne les élections

(15 décembre 2005)

- Le nombre de circonscriptions électorales en vertu de la *Loi de 2005 sur la représentation électorale* passe de 103 à 107, nécessitant la formation de 107 directeurs du scrutin, dont 85 sont nouveaux, et le ressourcement de leurs bureaux répartis à l'échelle de la province.
- Adoption d'élections à date fixe
- Les contributions doivent être divulguées dans des rapports à communiquer en temps réel.

Projet de loi 155, Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral (18 avril 2007)

- Cette loi prévoit que la *Loi électorale* s'applique au référendum, avec les adaptations nécessaires, comme s'il s'agissait d'élections générales, en plus d'énoncer des règles particulières détaillées qui régissent l'application de la *Loi électorale* au référendum. Elle prévoit notamment :
 - des bulletins de vote référendaire distincts;
 - un dépouillement séparé;
 - des organisateurs de campagne référendaire qui doivent s'inscrire auprès du directeur général des élections et fournir des rapports financiers sur les dépenses de publicité référendaire;
 - des représentants additionnels nommés par les organisateurs de campagne référendaire inscrits, dont les fonctions sont limitées au référendum.

Règlement de l'Ontario 211/07 pris en application de la Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral, déposé le 23 mai 2007

- Ce règlement régit les points suivants :
 - l'inscription des organisateurs de campagne référendaire auprès d'Élections Ontario;
 - la publication, par le directeur général des élections sur Internet, des noms et adresses des organisateurs de campagne référendaire inscrits, au fur et à mesure de leur inscription;
 - qui peut faire une contribution aux fins de la publicité référendaire;
 - la remise des fonds excédentaires aux donateurs, si le montant des contributions faites à un organisateur de campagne référendaire aux fins de la publicité référendaire dépasse les dépenses liées à la publicité référendaire de celui-ci;
 - les renseignements à inclure dans les annonces référendaires et pré-référendaires;
 - la période d'interdiction de publicité pendant le référendum;

¹ Voir Tableau 3

- les rapports sur les dépenses de publicité référendaire que les organisateurs de campagne inscrits doivent déposer au plus tard le 10 avril 2008.

Projet de loi 187, Loi de 2007 sur les mesures budgétaires et l'affectation anticipée de crédits
(17 mai 2007)

- Cette loi prescrit la date d'émission des décrets de convocation des électeurs et la date de clôture du dépôt des déclarations de candidature.
- Modifie la *Loi sur le financement des élections* pour abaisser le seuil visant l'inscription de partis politiques.

Projet de loi 218, Loi de 2007 modifiant des lois en ce qui concerne les élections (4 juin 2007)

- Fait passer de six à 13 le nombre de jours de vote par anticipation;
- Ajoute une heure à la période allouée pour voter le jour du scrutin;
- Ajoute l'appartenance politique du candidat aux renseignements figurant sur le bulletin de vote;
- Établit d'autres critères d'accessibilité pour le choix des lieux de vote;
- Élargit les exigences relatives aux preuves d'identité;
- Donne pour mandat au directeur général des élections de mettre en œuvre des campagnes d'éducation populaire visant à mieux faire connaître le processus électoral, notamment aux nouveaux électeurs et aux étudiants qui atteindront bientôt l'âge de voter;
- Prescrit des exercices d'inscription ciblée;
- Prévoit l'établissement d'un système de confirmation en ligne par les électeurs, à mettre en place au plus tard le 1^{er} août;
- Impose de nouvelles exigences en matière de rapports et de transparence pour les tiers qui engagent des dépenses de publicité électorale;
- Modifie les règles régissant la période d'interdiction de publicité
- Exige du directeur général des élections qu'il mette en œuvre un programme d'éducation impartial sur le référendum.

Règlement de l'Ontario 244/07 pris en application de la Loi électorale (honoraires et indemnités), déposé le 7 juin

- Accroît les honoraires et indemnités versés aux directeurs du scrutin et à d'autres membres du personnel qui administrent le processus électoral dans les 107 circonscriptions électorales.

Aperçu des coûts prévus

Le rapport² du directeur général des élections sur les élections générales de 2003 a présenté les coûts engagés durant la période de convocations des électeurs. Les coûts du scrutin engagés en dehors de cette période ont été déclarés dans les comptes publics annuels.

Depuis le scrutin de 2003, l'assemblée législative a adopté les élections générales à date fixe. Par conséquent, Élections Ontario s'est doté d'un nouveau modèle de planification financière et de présentation de rapports. Les coûts prévus pour les scrutins de 2007 (élections et référendum) sont fondés sur ce nouveau modèle.

Pour favoriser la comparaison entre le scrutin de 2003 et les coûts prévus pour les scrutins de 2007, nous avons extrait les coûts liés aux élections de 2003 des comptes publics annuels pertinents pour les présenter au Tableau 1.

Tableau 1 – Ajustements 2003

Inscription ciblée	16 000 000
Inscription ciblée – Location d'ordinateurs	970 000
Préparation au scrutin – Formation	970 000
Préparation au scrutin – Fonctions préliminaires	3 100 000
Préparation au scrutin – Communications	1 304 000
Financement des élections	4 394 000
Total	26 738 000 \$

Tel qu'indiqué, les coûts prévus de 2007 tiennent compte des modifications apportées à la législation, notamment :

- **Date fixe.** L'établissement d'une date fixe nous a permis d'affecter les coûts qui devaient auparavant figurer dans le budget des opérations législatives continues au budget des élections générales.
- **Référendum.** Dans la mesure du possible, nous avons essayé de combiner nos pratiques administratives, y compris la planification des communications, de manière à répondre aux exigences électorales et référendaires, afin de gérer les coûts le plus efficacement possible.

Le « Tableau 2 – Les coûts prévus pour 2007 » illustre la ventilation de nos coûts prévus en vue de l'administration des élections générales et du référendum de 2007 et du programme d'éducation sur le référendum (92 944 000 \$).

² « Accès, intégrité et participation : vers des processus électoraux souples pour l'Ontario » (page 34)

Tableau 2 – Coûts prévus³ pour 2007

	Chiffres publiés 2003 ⁴	Ajustements 2003 ⁵	APRÈS AJUSTEMENT 2003	TOTAL 2007
BUREAU CENTRAL				
Communications	6 188 000	1 835 000	8 023 000	13 829 000 ⁶
Ressources humaines	1 557 000	669 000	2 226 000	3 677 000
Matériel et équipement	244 000	168 000	412 000	603 000
Services	1 957 000	421 000	2 378 000	4 167 000
Fournitures	1 943 000	8 000	1 951 000	2 251 000
Distribution, transport et affranchissement	913 000	545 000	1 458 000	1 074 000
	12 802 000	3 646 000	16 448 000	25 601 000
FINANCEMENT DES ÉLECTIONS	0	4 394 000⁷	4 394 000	6 169 000
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES				
Administration du bureau du directeur du scrutin	10 048 000	5 585 000	15 633 000	14 645 000
Bureaux de vote par anticipation	953 000	(42 000)	911 000	3 371 000
Matériel et équipement	2 169 000	4 389 000	6 558 000	1 748 000
Cartes d'Avis d'enregistrement	3 956 000	–	3 956 000	5 225 000
Jour du scrutin	11 446 000	113 000	11 559 000	18 064 000
Impression	1 169 000	1 000	1 170 000	1 414 000
Personnel de révision	4 920 000	4 595 000	9 515 000	11 891 000
Fournitures, distribution et services	236 000	184 000	420 000	359 000
Formation	–	975 000	975 000	2 068 000
Fonctions préliminaires	–	2 898 000	2 898 000	2 389 000
	34 897 000	18 698 000	53 595 000	61 174 000
TOTAL	47 699 000	26 738 000	74 437 000	92 944 000

³ Selon les responsabilités prévues dans la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections*, la *Loi de 2005 sur la représentation électorale*, la *Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral* et la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

⁴ Les chiffres réels de 2003 ont été publiés dans le rapport du directeur général des élections sur les élections générales de 2003.

⁵ Ajustements de 2003 comprennent les honoraires et indemnités liés au scrutin qui ont été versés avant et après les élections générales de 2003.

⁶ Comprend 6 825 000 \$ pour le programme d'éducation sur le référendum

⁷ Publié par le directeur général des élections dans les rapports annuels aux termes de la *Loi sur le financement des élections* (voir ajustements ci-dessus)

Les coûts prévus pour 2007 tiennent compte :

- du fait que le nombre de circonscriptions électorales est passé de 103 à 107;
- du Règlement de l'Ontario 244/07 pris en application de la *Loi électorale*, qui porte sur les honoraires et indemnités, déposé le 7 juin 2007;
- des répercussions des projets de loi 218 et 155 (les répercussions des projets de loi 187 et 214 ont été intégrées à nos pratiques administratives permanentes), telles que décrites dans la section précédente intitulée « Impact législatif »;
- du modèle des élections de 2007, dont l'augmentation de niveaux de service (Tableau 3)
- de l'inclusion des coûts prévus pour le financement des élections (Tableau 4);
- des coûts prévus pour l'éducation sur le référendum (Tableau 5);

Tableau 3⁸ – Répercussions sur les coûts prévus	
Modifications législatives	
Circonscriptions électorales	400 000
Honoraires	3 900 000
Vote par anticipation	2 460 000
Exigences d'identification	2 125 000
Prolongation des heures du scrutin	1 451 000
Administration des élections	720 000
Administration du référendum	1 651 000
Communications	850 000
<i>Loi sur le financement des élections – (Tableau 4)</i>	1 775 000
Éducation sur le référendum – (Tableau 5)	6 825 000
Élections à date fixe	-7 051 000
	15 106 000
Augmentation de niveaux de service	
Électorat	403 000
Sections de vote	2 609 000
Lieux de vote	389 000
	3 401 000
Total	18 507 000

⁸ Impact consolidé des modifications législatives sur nos activités électorales.

Tableau 4 – Coûts prévus pour le financement des élections 2007	
	Total
Ressources humaines	296 000
Transports et communications	32 000
Services	970 000
Équipement et fournitures	66 000
Autres transactions : vérification et subventions électorales	4 805 000
Total	6 169 000

Tableau 5 – Coûts prévus pour l'éducation sur le référendum	
Dépliants d'information (4,8 millions d'adresses)	850 000
Publipostage direct (8,5 millions d'électeurs)	220 000
Sensibilisation dans les établissements d'enseignement postsecondaire	50 000
Sensibilisation dans les écoles élémentaires et secondaires	50 000
Sensibilisation communautaire	50 000
Télévision/Radio/Journaux/Affichage extérieur	4 200 000
Sites Web/Internet	620 000
Centre d'appels	250 000
Brochures	60 000
Liaison et engagement	350 000
Administration	75 000
Reportages spontanés	50 000
Total	6 825 000